

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, madame Christine Roussy, directrice générale/greffière-trésorière, que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023, lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2022. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC :

15 février 2023
15 mars 2023
19 avril 2023
10 mai 2023
14 juin 2023
12 juillet 2023
13 septembre 2023
18 octobre 2023
22 novembre 2023
13 décembre 2023

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 15 décembre 2022 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 15 décembre 2022.

Donné à Chandler, ce 15^e jour du mois de décembre 2022 (15-12-2022)



Christine Roussy
Directrice générale et greffière-trésorière